

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

22 janvier 2015

à 20h30

Mairie

Présents	BABE Alice - BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie - DUBOIS Anne-Gaëlle - GAL Catherine - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre - CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - FOREL Jules - GAVARD Patrick.
Excusés	JULLIARD Laurence - GRILLET Luc
Secrétaire de séance	GAL Catherine

Ordre du Jour

- Approbation du compte-rendu du conseil du 17 décembre 2014
- Choix programmiste projet du groupe scolaire
- Désignation d'un représentant pour la MJCI Les Clarines
- Activités Intercommunales
- Examen demande d'ouverture d'un camping
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (après correction de quelques erreurs de frappe)

Choix du Programmiste projet groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2014/058 en date du 29 octobre 2014, le conseil municipal a validé la construction du nouveau groupe scolaire dans les locaux du bâtiment de la mairie actuelle avec une extension côté nord ouest.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité pour ce projet de faire appel à un programmiste afin d'accompagner la commune, maître d'ouvrage, dans la définition des ouvrages en phase préprogramme et en phase d'établissement du programme général.

Il s'agit également d'assister le maître d'ouvrage dans le choix du processus de consultation de maîtrise d'œuvre, la présélection des concepteurs appelés à concourir, dans l'évaluation comparative et multicritères des esquisses proposées et la finalisation du contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que la vérification de l'adéquation programme/APS puis APD, jusqu'à la mise au point définitive de l'Avant Projet Définitif, au moment de l'engagement de l'équipe de maîtrise d'œuvre en termes de projet architectural, de délais, de montant prévisionnel définitif des cout des travaux, de matériaux et niveau des prestations.

Une consultation a été lancée pour le choix d'un programmiste. Un seul candidat a répondu à la consultation.

Monsieur le Maire propose de retenir M. Jean-Pierre MARIELLE, consultant sasu, pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un nouveau groupe scolaire et d'une nouvelle mairie (Lot 1) pour un montant de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire de choisir M. Jean-Pierre MARIELLE pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un nouveau groupe scolaire et d'une nouvelle mairie (Lot 1) pour un montant de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC.

Projet de convention avec la CCVV :

La Communauté de Communes de la Vallée Verte ayant la compétence des écoles maternelles, une participation au futur groupe scolaire de Bogève a été sollicitée à la Communauté de Communes.

Un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage est en cours d'élaboration et doit être examiné par le bureau de la Communauté de Communes avant validation par le conseil communautaire et le conseil municipal.

Ce projet d'école entraînant le projet d'une nouvelle mairie, il est possible de faire des économies en aménageant des bureaux à moindre frais dans l'école des « garçons », ce bâtiment étant en bon état, et avec un accès direct sur la rue.

Désignation représentant MJCI Les Clarines

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la MJCI Les Clarines de Viuz en Sallaz

Suite à une assemblée générale extraordinaire avec la MJCI le 13 janvier 2015 où leurs statuts ont été modifiés avec le concours de la CC4R et Bogève, nous devons élire un représentant pour notre commune pour nous représenter aux Conseil d'Administration :

Titulaire : Magali BOUVAREL – Suppléante : Catherine GAL.

Activités intercommunales

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE :

Commission de travaux à la CCVV le 21 janvier 2015 :

Piscine de Boège :

Fermeture de la piscine à l'été 2015 pour la rénover : changement du grand bassin actuel par un bassin en inox, changement de toutes les tuyauteries et filtres, aménagement possible d'un snack-bar sur la terrasse avec accès sur l'extérieur...

Un problème se pose pour les cours de natation dispensés aux écoles en juin : une demande va être faite auprès du Plein Air pour l'ouverture de la piscine jusqu'en 2016.

Terrain de football de Boège :

Remise en état du terrain de foot : l'option pelouse synthétique d'un coût supérieur à une pelouse naturelle, et d'une durée de vie limitée (10 à 12 ans) ne sera probablement pas retenue.

La création d'un nouveau terrain en pelouse naturelle est donc envisagée.

En attendant, le terrain de foot d'Habère Poche reste en activité.

Gymnase de Boège :

Ce gymnase vieillissant pose de gros problème thermique. Le réhabiliter coûterait moins cher qu'un projet neuf ; une étude va être demandée pour sa rénovation.

Syndicat des Brasses :

Pour la 1^{er} fois, le syndicat des Brasses a organisé des vœux pour son personnel.

C'était l'occasion de présenter M. Yannick JORAT, chef d'exploitation. Il remplacera le directeur, M. Régis Morel à son départ à la retraite.

Rectification du chiffre d'affaire : 626 000 € fin décembre (au lieu des 643 000 € annoncés), qui correspond à -5% par rapport à l'année dernière (au niveau national : -15%, Haute-Savoie -10%).

Renégociation du tarif d'électricité pour plus de tarif vert, qui engendrerait une économie d'environ 40 000 €.

Examen demande ouverture camping

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande pour la création d'un camping à Plaine-Joux.

Celui-ci serait aménagé de 6 chalets fixes de 20m² sur un hectare de terrain, en zone A du PLU.

Le règlement du PLU de cette zone autorise l'installation de camping dans la limite de 6 emplacements.

Vote du conseil : 5 voix contre, 1 voix pour, 7 absentions, ces derniers souhaiteraient plus de visibilité sur ce projet pour se déterminer.

Informations diverses

Panneau du carrefour de Bogève :

Ce panneau va être installé, afin d'enlever tous les panneaux « sauvages » qui gâche le paysage. Le choix s'est porté sur un panneau en mélèze sur un socle en pierre, avec un toit en zinc pour un coût de 4659 € TTC.

Les commerçants et artisans pourront figurer sur ce panneau en donnant une participation financière, qui reste à déterminer.

Structure de même nature pour couvrir le panneau vers l'abris-bus.

Carrefour des Lavoëts : réfléchir sur un aménagement pour ralentir la circulation.

Aménagement du carrefour entre la route du Perret et l'impasse des Bois pour faciliter le passage des gros véhicules.

Vote du conseil : approuvé à l'unanimité.

Amélioration du parc informatique de la Mairie :

Achat de 2 pc, nouveau système de sauvegarde plus performant, antivirus...pour un montant de 2887 € HT.

Fonds genevois :

201 frontaliers sont déclarés sur notre commune, ce qui a permis un versement des fonds genevois de 201 240 € pour 2014.

Badaboum :

Malgré les gros problèmes financiers rencontrés par cette garderie, elle a pu ouvrir en janvier 2015.

Pour l'instant, ils attendent les subventions des communes pour pouvoir continuer.

Ils ont réduits leurs effectifs, pour un agrément de 20 enfants. Une demande de soutien à l'animation est demandée aux parents utilisateurs (30 à 50 € par mois) selon leurs revenus.

Le coût d'un enfant est de 3000 € par an pour l'association Badaboum. Un tiers de cette somme est payée par les parents, un tiers par la CAF et un tiers par les communes.

La commune de Bogève compte 8 enfants inscrits actuellement, correspondant à 5 temps plein de garde.

Une réflexion est engagée pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3000 € pour l'année.

Ce point sera examiné au prochain conseil, quand nous aurons plus d'informations sur la signature de la convention avec la CAF et également sur la convention à signer avec la mairie d'Habère Lullin.

Divers :

- cartes de remerciements concernant le repas des anciens, ainsi que la cérémonie des voeux.
- Demande d'améliorer le déneigement de certains trottoirs : possible avec la nouvelle fraise à neige.

Fin de la séance à 23H30.